

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

10 février 2026

Date de la réunion :

12 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°17.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Administration Générale

**Elections professionnelles 2026 -
Détermination du nombre de
représentants du personnel au
Comité Social Territorial placé
auprès du CDG41 – Institution
du paritarisme et décision du
recueil de l'avis des
représentants des collectivités
et établissements publics**

Le Président, Eric MARTELLIERE rappelle le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit la détermination des modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, à savoir le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles R 252-34 et suivants ; l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique ; les consultations des organisations syndicales intervenues les 11 décembre 2025 et 9 février 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin et l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 mars 2026.

Il est constaté, au regard du recensement obligatoire au 1^{er} janvier 2026, effectué par le Centre De Gestion auprès de ses Affiliés, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, que ce nombre s'élève à plus de 2 000 agents.

Ces 2000 agents permettent de fixer le nombre de représentants titulaires représentant le personnel à une fourchette comprise entre 7 et 15. Il en découle une négociation avec les organisations syndicales (voir supra) portant sur la détermination d'un nombre de 8 représentants titulaires (nombre équivalent de suppléants) au sein du CST.

Par ailleurs, la négociation a également porté, s'agissant du Comité Social Territorial placé auprès du Centre De Gestion de Loir-et-Cher, sur :

- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements, affiliés au Centre De Gestion, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements qui en relèvent.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel, siégeant au Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre De Gestion de Loir-et-Cher, à 8 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- **d'acter** le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial placé auprès du Centre De Gestion de Loir-et-Cher en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements affiliés au Centre De Gestion égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

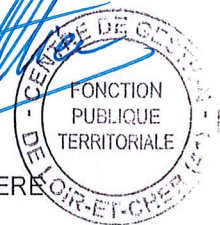
- **d'acter** le recueil, par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre De Gestion de Loir-et-Cher, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant,

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Le secrétaire de séance,

Joël DEBUIGNE

Publié ou notifié le : 20 Mars 2026

Exécutoire le : 20 Mars 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

